



Dijon, vendredi 19 mars 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/01629

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Obstacles à la navigation**Canal Latéral à La Loire - Bief du Guétin****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.6 m)**

**- à partir du 22/03/2021 à 09:00**

- o Canal latéral à la Loire
entre les pk 98,50 (Pont du Crot de Savigny) et pk 99 (Pont du Crot de Savigny)

Réduire la vitesse (3km/h) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 22/03/2021 à 09:00 au 22/12/2021 à 00:00

- o Canal latéral à la Loire
entre les pk 98.5 (Pont du Crot de Savigny) et pk 99 (Pont du Crot de Savigny)

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers sont informés qu'en raison de travaux de confortement de la digue, le **mouillage sur cette portion de canal est limité à 1,60m.**

La vitesse est réduite à 3km/h sur la portion concernée .

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

UTI Val-de-Loire, 2, rue des Pâtis, CS 40063, 58027 NEVERS

Tél : 03 58 80 70 40 - Fax : 03 58 80 70 29

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Deborah PERROT